Image not found or type unknown

Loyer modification de paiement

Par **chris40**, le **28/04/2014** à **13:01**

Bonjour et merci pour votre réponse.
Une autre question étant donné que ma locataire à plus de 90 ans en cas de non paiement du loyer puis je me retrouner contre son fils pour qu'il paie le loyer sans etre obligée de passer par le tribunal??.En ce qui concerne le paiement des ordures ménagéres (non payer depuis 2 ans)j ai envoyé plusieurs lettres recommandées mais ils ne va pas les chercher.Que puis je faire ? Et eventuellement est ce que ca peut etre récupérer sur les cautions??
Merci pour vos réponses
Cordialement

Par **janus2fr**, le **28/04/2014** à **13:18**

Bonjour,
Si votre locataire en titre est la personne de 90 ans et que son fils n'est pas caution, vous ne pouvez rien lui demander à lui, seulement à votre locataire et/ou aux éventuelles cautions.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés